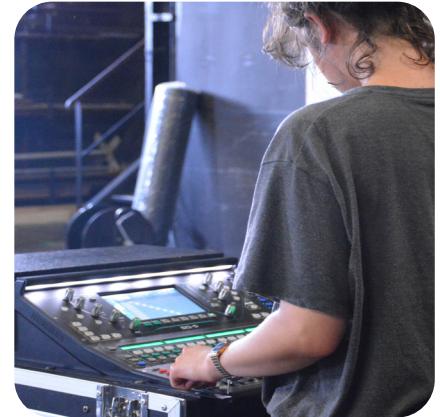


## Régisseur Son

Le régisseur de spectacle son réalise l'exploitation et la conduite des spectacles, des événements et des manifestations. Il gère et coordonne les moyens humains et les équipements techniques dédiés à la sonorisation qui lui sont confiés.

- ✦ **Du 28 septembre 2026 au 25 octobre 2027**
- ✦ **994 heures en centre / 35h semaine**
- ✦ **14 apprentis**
- ✦ **Titre professionnel de niveau 5**
- ✦ **Site de Carquefou (44)**



### Public visé

- ✦ Jeunes de 18 à 29 ans, ayant un fort intérêt pour le spectacle, motivés par le travail d'équipe et ayant une bonne aptitude au travail manuel et technique
- ✦ Adultes ayant un état de santé compatible avec le métier visé ou bénéficiant d'une prise en charge (AUDIENS)
- ✦ Pour les étrangers, avoir un titre de séjour permettant le suivi de la totalité de la formation et autorisant l'activité professionnelle

### Objectifs de la formation

**Les objectifs de la formation s'orientent vers l'exploitation et la conduite de spectacle. A savoir :**

- ✦ Préparer l'accueil technique et la tournée d'un spectacle
- ✦ Encadrer opérationnellement une équipe
- ✦ Organiser la sécurité des salariés, du public et la maintenance
- ✦ Répondre techniquement à une demande artistique en sonorisation-vidéo

### Contenu de la formation

#### ✦ Son

Architecture système, Câblage et connectiques son, Documents techniques, Consoles son, Amplification, Technologie des systèmes de diffusion, Périmétriques, Capteurs et prise de son, Systèmes HF, Réseaux audionumériques, Organiser et gérer une exploitation de diffusion sonore, Techniques de mixage, Enregistrement, Conduite son d'un spectacle, Mise en place des systèmes de diffusion

#### ✦ Environnement professionnel

Culture du spectacle vivant, Musicologie, Histoire de la lumière, Institutions culturelles, Communication, Droit du travail, Organisation du travail, Techniques recherche emploi, Initiation lumière, Initiation vidéo,

#### Prérequis (voir la fiche RNCP 40862)

- ✦ Avoir plus de 18 ans à l'entrée en formation

#### Dans le cas d'une reconversion :

- ✦ Justifier d'un projet professionnel clairement défini d'évolution dans les métiers techniques et d'une bonne connaissance du milieu du spectacle.
- ✦ Etre titulaire d'un baccalauréat ou titre de niveau 4

#### Dans le cas de la formation continue :

- ✦ SOIT Justifier d'un an d'expérience professionnelle en qualité de technicien dans les domaines de la machinerie, de la lumière ou du son et avoir assuré des fonctions de régisseur
- ✦ SOIT avoir obtenu un titre de niveau 4 de technicien du spectacle ou équivalent

#### ✦ Sciences et technologies

Consignes aux utilisateurs d'électricité, Electricité dans le spectacle, Initiation à la Distribution électrique, Mathématique, Physique, Bureautique, Informatique, Plan et dessin, Acoustique et perception sonore, Décibel, Chaîne électro-acoustique, Lois fondamentales d'électronique, Ensembles démontables et levage,

#### ✦ Machinerie

Machinerie scénique

#### ✦ Prévention risques professionnels

Sécurité des ERP, Risques auditifs, Sécurité incendie, Gestes et postures, Risques liés au travail en hauteur, Conduite de PEMP 1A, Risques liés au levage

### Modalités pédagogiques

- ✦ Des moyens techniques pour un apprentissage en conditions réelles : plateaux techniques entièrement équipés, matériel d'éclairage, de sonorisation et de distribution électrique, salles de cours équipées de tableaux interactifs, atelier de maintenance
- ✦ Prêt d'un ordinateur portable durant la totalité de la formation
- ✦ Equipement de Protection Individuelle fourni à l'entrée en formation
- ✦ Des formateurs tous professionnels en activité dans les différents domaines du spectacle vivant
- ✦ Cours théoriques et pratiques, mises en situation professionnelle

## Suivi et accompagnement

- Accompagnement individuel social et administratif
- Individualisation des apprentissages
- Bilans collectifs et individuels
- Temps de remédiation en CFA et en entreprise
- Visites pédagogiques



## Évaluations

- Test de positionnement
- Évaluations tout au long de la formation (contrôle continu)
- Évaluations et suivis des compétences acquises en entreprise
- Enquêtes de satisfaction à chaud et à froid
- Enquêtes d'insertion professionnelle (à 6 et 12 mois)



## Certification

Cette formation permet l'obtention d'un titre professionnel inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles : n° RNCP40862 en date du 25/06/2025.

La certification du titre de Régisseur de spectacle Son Vidéo est acquise si le candidat valide la totalité des blocs de compétences, à savoir 4 blocs de compétences ci-après.

### RNCP40862BC01

Préparer l'accueil technique et la tournée d'un spectacle

### RNCP40862BC02

Encadrer opérationnellement une équipe

### RNCP40862BC03

Organiser la sécurité des salariés, du public et la maintenance

### RNCP40862BC05

Répondre techniquement à une demande artistique son vidéo

La certification organisée par l'organisme certificateur **ISTS**, intègre l'entretien final de certification. Lors de cet entretien, le jury de certification prend connaissance de l'ensemble des résultats relatifs au candidat et délibère sur l'obtention de la certification soit totale ou soit partielle.

## Modalités d'admission

### Modalités d'accès à la formation

- Déposer un dossier de candidature complet : accessible sur le site internet : [www.staff.asso.fr](http://www.staff.asso.fr)
- Tests écrits
- Jury de sélection : entretien individuel devant jury

### Conditions d'admission définitive

- Avoir satisfait au test écrit et à l'entretien oral
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise dont l'activité est en relation directe avec la formation (*dans les 3 premiers mois*)

## Calendrier sélection 2026

- Information collective : 4 février 26
- Ouverture des candidatures : mi-janvier 26
- Date limite de candidature : 3 avril 26
- Périodes de sélections : 20, 22, 23, 27 et 28 avril 26
- Commission de validation : 30 avril 26
- Rentrée : 28 septembre 26

## Coût et financement de la formation

- La formation est gratuite et rémunérée en apprentissage, pour l'apprenant.
- L'entreprise prend en charge la rémunération de l'apprenti et le coût de la formation via un versement de sa taxe d'apprentissage, selon un coût contrat, versé à son opérateur de compétences (OPCO)

## STAFF

7 rue des petites industries 44470 CARQUEFOU

02 40 25 28 36

## Nous contacter :

Gestionnaire de formation : [gestionformation@staff.asso.fr](mailto:gestionformation@staff.asso.fr)  
Référent handicap : [accompagnement@staff.asso.fr](mailto:accompagnement@staff.asso.fr)